

Commune de : ROMANECHÉ-THORINS

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **14 janvier 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Mesdames Josette GOMBERT, Aurélie BUFFA adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Patricia FLAMY, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Marie-France MONNET, Messieurs Joël BROUTIN, Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE, Philippe GUILLON

Excusés : Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO
Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Madame Sandrine TITOLO représentée par Monsieur Frédéric BERGERON

Madame Patricia FLAMY a été nommée secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Démission d'un conseiller municipal : installation d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 17 décembre 2021, Monsieur Gérard LORON l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au Maire à effet immédiat.

Conformément à l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le préfet de Saône et Loire a accepté cette démission.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Philippe GUILLON suivant immédiat sur la liste COLLECTIF D'AVENIR ROMANECHÉ-THORINS lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Maintien ou modification du nombre d'adjoints - Election d'un adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de maintenir le nombre d'adjoints à 5,
- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu la candidature de Monsieur Joël BROUTIN,

Procède à la désignation du 5ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions suivantes :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages blancs : 6

Nombre de suffrage exprimés : 13

Nombre de voix pour M. Joël BROUTIN : 13

Monsieur Joël BROUTIN est désigné en qualité de 5ème adjoint au maire.

Versements des indemnités de fonctions aux élus (reprise du tableau de répartition)

Vu la délibération n° 01/01/22 du 14 janvier 2022 décidant le maintien de 5 postes d'adjoints et la suppression du poste d'élu délégué et Considérant qu'il convient de redéfinir les modalités de répartitions des indemnités de fonction,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

Fonction bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Maire	51.60	Sans objet	51.60
Adjoint au maire du 1 ^{er} au 5 ^{ème} adjoints	19.8	Sans objet	19.8

Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Election sur poste vacant d'un délégué suppléant au syndicat départemental d'Energie de Saône et Loire

Vu la candidature de Monsieur Joël BROUTIN, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention, désigne Monsieur Joël BROUTIN délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire.

Election sur poste vacant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu la candidature de Monsieur Joël BROUTIN, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention, désigne Monsieur Joël BROUTIN délégué suppléant auprès du Comité National d'Action Sociale.

Election sur poste vacant au sein de la commission Bâtiment Travaux

Vu la candidature de Monsieur Philippe GUILLON, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention désigne Monsieur Philippe GUILLON, membre de la commission Bâtiments, Travaux.

La commission se compose dorénavant comme suit : ***Yannick VACHER, président, Joël BROUTIN, Maurice FAVRE, Céline MASCHINOT, Thomas PATENÔTRE, Philippe GUILLON.***

Election sur poste vacant au sein de la commission Voirie Urbanisme et Cadre de Vie

Vu la candidature de Monsieur Joël BROUTIN, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention désigne Monsieur Joël BROUTIN, membre de la commission Voirie, Urbanisme et Cadre de vie.

La commission se compose dorénavant comme suit : ***Yannick VACHER, président, Jean-Pierre REYNIER, Marion PONT, Thierry RATIGNIER, Joël BROUTIN.***

Election sur poste vacant au sein de la commission Finances

Vu la candidature de Madame Josette GOMBERT, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention désigne Madame Josette GOMBERT, membre de la commission Finances.

La commission se compose dorénavant comme suit : ***Yannick VACHER, président, Maurice FAVRE, Jean-Pierre REYNIER, Thomas PATENÔTRE, Frédéric BERGERON, Josette GOMBERT.***

Election sur poste vacant au sein de la commission Economie

Vu la candidature de Monsieur Joël BROUTIN, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention désigne Monsieur Joël BROUTIN, membre de la commission Economie.

La commission se compose dorénavant comme suit : ***Yannick VACHER, président, Charles AHIAFOKPO, Lauranne LOMBARD, Frédéric MEUNIER, Thierry RATIGNIER, Sandrine TITOLO, Joël BROUTIN.***

SYDESL : dissimulation réseau Télécom La Rivière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de dissimulation du réseau TELECOM au lieu-dit « la Rivière », étape nécessaire pour la création du point d'apport volontaire au titre de la gestion des déchets transmis par le SYDESL et indiquant un coût total estimatif de travaux d'un montant 9 600€ HT et une participation SYDESL à hauteur de 2 000 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire.

Questions diverses

Bureau de poste : Monsieur Vacher informe le Conseil Municipal de la fermeture du bureau de poste prévue pour la fin du mois de février. L'agence postale sera reprise dès début mars par Monsieur Cotillon sur la place Benoit Raclet. Le nouveau point poste sera donc installé au point presse avec une amplitude horaire plus large que celle proposée actuellement par les services postaux. L'ensemble des installations nécessaires à cette activité sera fourni par les services postaux.

Monsieur Bergeron interroge l'assemblée sur les raisons qui ont poussé la commune à ne pas retenir l'installation d'une agence postale communale tel que cela avait été évoqué en Conseil Municipal.

Après étude de la reprise du bureau de poste par la commune, la formule n'a effectivement pas été retenue. Les services offerts n'auraient pas été plus fonctionnels que ceux de l'actuel bureau. La reprise par un commerce assurera une amplitude horaire plus large et un coût moindre pour la collectivité tout en assurant une activité complémentaire au commerçant.

Monsieur Ratignier rappelle que l'accès pour les personnes à mobilité réduite devra être étudié. Monsieur le Maire informe que l'ensemble des accès sera envisagé dans le cadre du dossier d'aménagement de la place Benoit Raclet.

Acquisitions place Benoit Raclet : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compromis de vente pour les acquisitions par la commune des parcelles situées sur la place Benoit Raclet doit être signé à l'étude notariale le 19 janvier.

Demande d'occupation de la salle de sports : Monsieur Broutin informe le Conseil Municipal d'une demande émanant d'un club de basket féminin sur Paris pour l'occupation de la salle de sports durant une semaine courant février à des fins d'entraînement. Madame Gombert précise que les échanges avec cette association pourraient déboucher sur des initiatives d'activités basket sur la commune tant à destination des enfants que des adultes. Monsieur Bergeron soulève l'idée d'une communication sur les possibilités de découverte de cette activité par les Romanèchois à cette occasion.

La salle sera finalement laissée à disposition pour une semaine concernant ces entraînements. Une convention sera signée avec l'association demandeuse concernant les modalités d'occupation.

Les conditions d'occupation de la salle de sport pour des activités gérées par des associations ou organismes extérieurs à la commune seront abordées au cours d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Ahiafokpo demande si la salle de Sport pourrait éventuellement être utilisée par les associations pour les lotos.

Le revêtement de la salle de sport étant réservé à la pratique sportive, une occupation pour d'autres activités ne serait possible qu'avec une protection spécifique du sol. Différents devis ont été demandés par Monsieur Broutin concernant un revêtement par dalles amovibles. Une solution par la pose d'un tapis de revêtement est également envisagée. Le problème des frais relatifs au chauffage de la salle pour ce type de manifestation resterait à résoudre.

Projet de gradins : Monsieur Vacher informe le Conseil qu'un projet de gradins pourrait voir le jour pour équiper la salle. Le projet reste à affiner et sera, s'il s'avère réalisable, présenté en Conseil Municipal.

Projet vestiaires foot : L'étude sera prochainement lancée pour étudier la faisabilité du projet.

Ecoles : Monsieur Ratignier demande si la commune a prévu l'installation de capteur CO² sur les écoles.

Monsieur Vacher informe le Conseil que la solution n'a pas été retenue dans l'immédiat, la réglementation n'imposant pas cette mesure et le coût d'un équipement fiable restant élevé. Madame Buffa précise que l'intérêt est surtout dans les classes ne bénéficiant pas d'une facilité d'aération, ce qui n'est pas le cas des classes des écoles maternelle et primaire.

Travaux de voirie : Monsieur Reynier informe l'assemblée que les travaux pour le rond-point et les trottoirs sur la route du Bourg débuteront le 24 janvier. Une information est prévue à destination des riverains.

Concernant le projet de giratoire sur la route nationale, il informe qu'un groupe de travail sera composé afin de réfléchir sur l'installation à prévoir sur ce rond-point qui marquera l'entrée du village. Pour des raisons de sécurité, le décor ne devra pas comporter de point dur et devra rester cohérent en toute saison. L'union des viticulteurs sera également consultée dans le cadre de cette réflexion.

Vidéosurveillance : Monsieur Vacher informe le Conseil que le réseau fonctionne et que deux abonnements orange ont pu être supprimés et regroupés avec le réseau caméras. Deux caméras seraient à ajouter sur la place des mines. Un chiffrage est en cours concernant cette installation.

Recherche de Médecins : Monsieur Vacher informe le Conseil Municipal avoir cosigné avec plusieurs maires du secteur une demande pour que la commune passe en zone prioritaire pour la recherche de médecins.

La séance est close à 22h05

Le Maire,

Yannick VACHER

